

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019**

**Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 30 janvier 2019, s'est réuni le 4 février 2019 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire**

**Etaient présents :** Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, BARILLET Jérôme, Mesdames POMMIER Marie-Claire, JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle,

**Absent :** VERNEAU Anne-Marie

**Secrétaire de séance :** PERRAUD Isabelle.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

### **I) Choix devis entreprise pour le bardage du hangar délib n°2019-0001 s/s préf le 06/02/2019**

Monsieur VERNEAU, Maire, expose au Conseil municipal qu'il convient de fermer le hangar afin de protéger le matériel qui y est entreposé.

Deux entreprises ont été contactées afin d'établir un devis :

- S.N.C.M.G = 11 930 € HT, soit 14 316 € TTC
- S.T.C.= 7 189,24 € HT, soit 8 627,09 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis de l'entreprise S.T.C. pour un montant de 7 189,24 € HT, soit 8 627,09 € TTC qui sera inscrit au budget 2019.

### **II) Devis travaux voirie 2019 délib n°2019-0002 s/s préf le 06/02/2019**

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont à réaliser cette année dans la commune. Un devis a été demandé à la société COLAS, agence MEUNIER pour divers travaux, à savoir :

- Point à temps et revêtement Chemin de Rougemont, pour 567,00 € HT
- Revêtement Rue de Maison Rouge, pour 13 189,24 € HT
- Terrassement Chemin d'Annorville, pour 2 003,94 € HT
- Point à temps et revêtement Chemin de la Grille, pour 1 417,50 € HT
- Mise à disposition d'une niveleuse, pour 1 593,00 € HT/jour
- Divers point à temps, pour 4 661,00 € HT/jour

Soit un montant total de 23 431,68 € HT, soit 28 118,02 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis de la société COLAS, agence MEUNIER, pour les travaux suivants :

- Point à temps et revêtement Chemin de Rougemont, pour 567,00 € HT
- Revêtement Rue de Maison Rouge, pour 13 189,24 € HT
- Divers point à temps, pour 4 661,00 € HT/jour

Pour un montant total de 18 417,24 € HT, soit 22 100,69 € TTC qui sera inscrit au budget 2019.

### **III) Devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée délib n°2019-0003 s/s préf le 06/02/2019**

Monsieur le Maire expose que la tondeuse actuelle nécessite d'être changée. Des devis ont été demandés chez Loisirs Services pour 3 modèles différents de tondeuses autoportées.

- Proposition n° 11557 : Tondeuse autoportée de la marque ETESIA, pour 5 031 € HT, soit 6 037,20 € TTC
- Proposition n° 11558 : Tondeuse autoportée de la marque WOLF, version B2, pour 4 041 € HT, soit 4 849,20 € TTC
- Proposition n° 11559 : Tondeuse autoportée de la marque WOLF, version K3, pour 4 446 € HT, soit 5 335,20 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition n° 11559, pour un montant de 4 446 € HT, soit 5 335,20 € TTC

**IV) Devis pour l'achat d'un compresseur** délib n°2019-0004 s/s préf le 06/02/2019

Il conviendrait de doter la commune d'un compresseur afin de réaliser différentes tâches sans faire appel à une entreprise extérieure. Un devis a été fait chez BRICOMARCHE pour un montant de 302,58 €HT, soit 363,10 €TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis, pour un montant de 302,58 €HT, soit 363,10 €TTC.

**V) Devis pour l'élagage d'arbres** délib n°2019-0005 s/s préf le 06/02/2019

Trois arbres situés devant le hangar municipal ont besoin d'être élagués. Un devis a été demandé à la société LONGUET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis, pour un montant de 850 €HT, soit 1 020 €TTC.

**VI) Devis logiciel informatique** délib n°2019-0006 s/s préf le 06/02/2019

Le contrat signé pour 3 ans avec la société JVS Mairistem pour la mise à disposition du logiciel informatique Horizon'Line (comptabilité, budget, état civil, élection, ...) prend fin le 28 février prochain. Il convient donc de signer un nouveau contrat de 3 ans.

Le logiciel « Horizon'Line » n'existe plus, il a été remplacé par « Horizon Cloud ». Il permet de gérer les mêmes dossiers qu'auparavant en prenant en compte toutes les nouveautés liées à la dématérialisation.

Le coût de ce changement est réparti comme suit :

- La 1<sup>ère</sup> année :
  - o Droit d'accès au logiciel pour 1 920 €HT, soit 2 304 €TTC
  - o Forfait annuel pour 2 799 €HT, soit 3 358,80 €TTCun montant total de 4 719 €HT, soit 5 662,80 €TTC
- Les deux années suivantes :
  - o Forfait annuel pour 2 799 €HT, soit 3 358,80 €TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « Horizon Cloud ».

**VII) Choix du devis pour le changement des pneus du tracteur** délib n°2019-0007 s/s préf le 06/02/2019

Monsieur le Maire expose que les pneus arrières du tracteur sont bons à changer. Des devis ont été demandés à Euromaster et Méthiviers :

Euromaster : 1 412 €HT, soit 1 694,40 €TTC

Méthiviers : 1 225,94 €HT, soit 1 471,13 €TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société Méthiviers pour un montant de 1 225,94 €HT, soit 1 471,13 €TTC.

**VIII) Demande de subvention au titre des communes de faible population. 2019** délib n°2019-0008 s/s préf le 06/02/2019

Le Maire présente aux membres du Conseil les devis concernant :

- Devis S.T.C., pour le bardage du hangar, 7 189,24 €HT
  - Devis Colas, pour les points à temps, 4 661 €HT/jour
  - Devis Loisirs Services, pour l'achat d'une tondeuse autoportée, 4 446 €HT
  - Devis Bricomarché, pour l'achat d'un compresseur, 302,58 €HT
  - Devis Longuet, pour l'élagage d'arbres, 850 €HT
  - Devis JVS Mairistem, pour la signature d'un contrat pour logiciel, 4 719 €HT
  - Devis Méthiviers, pour le changement des pneus arrières du tracteur, 1 225,94 €HT
- Pour un montant total de 23 393,76 €HT.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE,**

**Article 1** : D'accepter les devis présentés,

**Article 2** : De solliciter une subvention maximale auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des Communes à faible population et l'autorisation de préfinancer ces travaux.

**Article 3** : D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**IX) Demande de subvention au titre de la redevance des mines sur pétrole – 2019** délib n°2019-0009 s/s préf le 06/02/2019

Le Maire présente aux membres du Conseil le devis de la société COLAS concernant la réfection de la rue de Maison Rouge pour un montant total de 13 189,24 €HT.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE,**

**Article 1** : D'accepter le devis présenté,

**Article 2** : De solliciter une subvention maximale auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la redevance des mines sur pétrole et l'autorisation de préfinancer ces travaux.

**Article 3** : D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**X) Vote des subventions diverses accordées en 2019.** délib n°2019-0010 s/s préf le 06/02/2019

Monsieur VERNEAU, Maire, propose au Conseil municipal de procéder au vote des subventions diverses 2019, accordées comme chaque année par la Commune.

Après étude des diverses demandes, le Conseil municipal procède au vote de ces subventions.

Ci-joint la liste des sommes accordées pour 2019 par le Conseil municipal à différents organismes demandeurs.

SUBVENTIONS DIVERSES VOTEES AU COMPTE 6574 A INSCRIRE AU BUDGET 2019 :

- E.N.C.N.	60 €
- Pompiers Chambon	50 €
- Association des Parents d'élèves de Bouilly	390 €
<b>TOTAL</b>	<b>500€</b>

**XI) Demandes de dérogation.** délib n°2019-0011 s/s préf le 06/02/2019

Monsieur le Maire expose qu'une classe a été supprimée en début d'année scolaire 2018/2019 au SIRIS de Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-bois, Courcy-aux-Loges et Vrigny et qu'une autre le sera certainement au début de l'année scolaire prochaine. Aussi, afin d'éviter au maximum la fermeture d'une nouvelle classe, il est nécessaire de refuser toute demande de dérogation scolaire faite par les parents désirant inscrire leur enfant ailleurs qu'au SIRIS de Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-bois, Courcy-aux-Loges et Vrigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De refuser toute demande de dérogation scolaire,
- De ne plus participer financièrement aux voyages scolaires organisés par les écoles ne faisant pas parti du SIRIS, et ceci même si la dérogation scolaire est acceptée par la préfecture.

**XII) Questions diverses**

- Les travaux dans le logement communal du 2 rue de l'Eglise sont terminés. Le logement peut être remis en location. Le prix du loyer mensuel est inchangé, à savoir 487 €.
- La commission des finances se réunira le jeudi 21 février à partir de 9h00.
- Un cahier de doléances a été ouvert à la mairie.